Ni pions ni surveillants: éducs scolaires !

Suite au sondage sur les missions que les collègues ne souhaitaient plus faire, la surveillance est massivement ressortie. Comment lire et interpréter ce résultat ? Que faire de cette question ? Comment se libérer de ce rôle que bon nombre de collègues ne veulent pas endosser ?

De la nécessaire critique de notre assignation à la surveillance des élèves

Parmi les autres petits noms qu'on nous donne, il n'est pas rare de se voir appelés « les surveillants ». Entre ça ou « pions », notre cœur balance. « Surveillant » est un terme qui provient du vocabulaire disciplinaire voire carcéral, qui renvoie à l'époque où les écoles étaient plus proches des casernes que de lieux censés œuvrer à accompagner les jeunes vers leur autonomie.

Bien que cette dénomination s'inscrive dans cette vieille tradition disciplinaire de l'Éducation Nationale, elle révèle aussi comment l'institution nous perçoit et le rôle auquel elle nous cantonne : « surveiller et punir », pour reprendre le titre d'un ouvrage célèbre.

Aux yeux de la hiérarchie, on ne servirait donc qu'à surveiller les élèves sur des temps précis : récréations, intercours dans les couloirs, permanences, pauses méridiennes et réfectoire. Temps sur lequel notre tâche prioritaire serait de veiller à ce que les jeunes ne contreviennent pas au sacro-saint règlement intérieur, voire pour les plus zélés d'entre nous de traquer les incivilités du quotidien, à mi-chemin entre le maton et le vigile. Nous caricaturons à peine.

Sur le plan éducatif, il y a une tension et une réelle divergence entre « être présent et disponible » et « surveiller ». Et nous sommes pris en étau par des hiérarchies qui, dans bien des cas, n'hésitent pas surveiller qu'on « surveille bien comme il faut », nous reprochant même parfois de « trop discuter avec les élèves ». Mauvaises sentinelles que nous sommes ! Le primat de la surveillance affaiblit de fait notre disponibilité et la relègue au second plan.

Cette priorité donnée à la surveillance sur le reste de nos missions d'accompagnement éducatif a été amplifiée jusqu'à la nausée par la mise en place des protocoles sanitaires au début du mois de novembre 2020. Ce qui n'a pas été étranger à l'explosion de la colère et du mal-être au sein des Vies Scolaires de tout le pays, ce qui s'est traduit par la grève historique du 1er Décembre.

Le poids du manque de considération de l'institution et des chefs d'établissement pensant faire de nous une « police du port du masque », chargée de faire respecter l'application de ces protocoles sanitaires, a été l'étincelle qui a mis le feu à une situation déjà inacceptable: contrats précaires, statut jetable, salaire de misère, bouche-trous quotidiens etc. Nous réduire à la surveillance est une des expressions du mépris institutionnel qui nous vise. Non seulement nous ne sommes pas des pions, mais on apporte aussi beaucoup plus aux gamins que de la simple surveillance. En tous cas, nous sommes aux premières loges pour observer que ce dont ils ont besoin est de bien autre chose que d'être surveillés.

L'école n'est pas épargnée par la fuite en avant sécuritaire de ces vingt-cinq dernières années dans la société. Dans l'univers scolaire, les élèves sont les premières victimes de ça. Juste en dessous de nous dans la hiérarchie des bahuts, ils sont nos principaux alliés. Nos intérêts sont liés.

L'amélioration de nos conditions de travail passe par l'extension de leur "pouvoir d'agir" et vice versa. C'est pour ça qu'il est urgent et indispensable de réfléchir à une approche alternative.

Quelles alternatives à la surveillance ?

Il ne s'agit pas ici de livrer clé en main un programme, mais de proposer des pistes de réflexion allant dans le sens d'une remise de notre rôle éducatif au centre de la vie des bahuts, liée à l'accroissement de la pleine participation des élèves à la vie sociale et démocratique des établissements.

Changer le sens de notre présence dans la cour

Penser notre présence dans la cour comme une présence sociale où l'observation et la disponibilité à la rencontre des élèves dominent, plutôt que comme de la surveillance pure. Une cour est déjà un lieu clos. Le temps de récréation est un temps de vie sociale et d'amusement avant d'être un temps disciplinaire. En ce sens, intégrer de l'animation aux récréations participerait d'emblée à créer un climat apaisant.

Bien sûr, il existe des disparités en fonction des établissements et des collègues. Ne serait-ce déjà entre les collèges, où la question de la surveillance est plus centrale, et les lycées. Par ailleurs, très souvent, nous ne nous limitons pas à une surveillance bête et méchante et utilisons déjà le temps dévolu à cette dite surveillance comme un temps de disponibilité, un temps de suivi des problèmes, un temps de prise de nouvelles, un temps d'échange bienveillant. Un travail qui nous incombe de fait, étant les plus proches des élèves et les plus aptes à recueillir leurs confidences et échanger de façon informelle. Il ne faut pas négliger ces temps d'échanges, bien au contraire. Il faut pouvoir les accentuer et les étendre à l'ensemble des établissements. Leur laisser une place plus importante, en les reconnaissant comme une priorité de notre travail nous permettrait d'être encore plus précis et efficaces dans nos accompagnements.

En finir avec les permanences rigides et silencieuses

Les heures de permanence sont devenues un fardeau pour la plupart des AED. Elles ne sont perçues que comme des heures de surveillance intensive rythmées par l'injonction au silence, sous prétexte que ces heures sont faites pour "les devoirs, les révisions" et ne sont pas des heures employées autrement. Et si justement nous imaginions des heures de permanences différentes où on favoriserait les temps en totale autonomie pour les élèves souhaitant travailler au calme? leur montrer par cette initiative que ce sont des élèves responsables, capables de se gérer et de travailler consciencieusement et proposer aux élèves n'ayant pas de travail ou l'ayant déjà terminé, des heures "utiles" où ils ne passeront pas l'heure à regarder le plafond.

Outre les activités qui peuvent être proposées durant ces heures (dessin, mandalas, mots fléchés, jeux divers etc.) comme sur un temps de foyer, le temps de permanence peut également être

propice aux discussions constructives, sous la forme de groupes de parole avec les élèves qui en ressentent le besoin, un moment de débats, d'ouverture d'esprit mais aussi de confidences, sur leur vie au bahut mais aussi en dehors, sur les difficultés qu'ils et elles peuvent rencontrer, faire participer les autres élèves pour trouver des solutions, tous ensemble.

Faire évoluer les heures de permanences c'est faire évoluer les élèves également, les amener à se responsabiliser, à prendre part aux problèmes sociétaux, les faire grandir en leur apprenant que leurs avis et leurs places comptent peu importe leurs âges.

Investir les CVC et CVL, accroître le pouvoir démocratique des élèves

Parmi les outils démocratiques officiels sur lesquels s'appuyer, les Conseils de Vie Collégienne et Conseils de Vie Lycéenne sont un atout majeur pour les élèves sans qu'ils en aient conscience. Même si elles ne sont pas toujours utilisées ainsi, ces instances peuvent leur permettent avant toute chose de libérer leur parole, se réunir afin de discuter des différents problèmes rencontrés dans l'établissement avant même de vouloir organiser "des projets divertissants" en général.

Il faut que ces instances soient investies réellement, que les élèves comprennent que c'est un moment à eux, pour eux, dirigés par eux-mêmes et dans lesquelles ils ont un poids pour faire changer les choses dans leur bahut. C'est là que notre rôle est important ! S'investir dans ces instances avec eux, les accompagner pour les développer au maximum de leurs capacités, faire de ces moments de partages, des moments propices à l'amélioration de leurs conditions de vie au sein des établissements, faire des bahuts qui leurs ressemblent, c'est leur montrer que ce sont eux la clé de notre avenir. Des outils qui doivent pouvoir faire d'eux des acteurs primordiaux de la vie démocratique des bahuts.

Puiser dans la boîte à outil de l’éducation populaire ?

En plus de ces Conseils, il existe aussi le droit d’association, seulement ouvert aux élèves de plus de 16 ans depuis 2011. Outre le fait qu’il faudrait qu’il soit étendu aux collégiens, le droit d’association est encore méconnu et sous-utilisé. La liberté d’expression via des médias gérés par les jeunes eux-mêmes, de type journal ou radio, va aussi dans le sens d’une émancipation qui n’a besoin que d’être accompagnée et en rien surveillée. Mais il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. Et, dans l’optique de notre titularisation comme éducateurs et éducatrices scolaires, puiser dans la boîte à outil de l’éducation populaire est une réflexion sérieuse.